

2 Politique

Lutte contre la corruption

La détermination du gouvernement

J.K.M

Libreville/Gabon

LORS de sa Déclaration de politique générale, le 10 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, le Premier ministre, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, s'est engagé à lutter contre la corruption "avec des moyens et de l'engagement". Bien avant lui, tous ses prédécesseurs avaient également promis de mener une lutte implacable contre ce fléau qui gangrène plusieurs pans de notre société dans des proportions considérables et occasionne, chaque année, d'importantes pertes à l'économie nationale, selon des experts. A l'évidence, les résultats ont été très en deçà des espérances et attentes susci-

tées, quand bien même des organismes publics ont été érigés avec l'aide des partenaires internationaux pour tenter d'enrayer cette gangrène. Et que de temps en temps, on réussit à mettre le grappin sur quelques agents publics véreux. Alors, pourquoi n'arrive-t-on pas encore à juguler ce fléau, à défaut de le ramener dans des proportions raisonnables ? Peut-on y parvenir "Avec des moyens et de l'engagement" ? Pour de nombreux Gabonais, la lutte contre la corruption est un véritable serpent de mer que les hommes politiques usent au gré des circonstances sans volonté réelle de l'anihiler. A ce sujet, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet a été clair : "Je sais que tout gouvernement sera attendu sur ce point. Le mien saura répondre aux attentes".

Si l'on ne peut présager de l'issue de sa promesse, on peut tout de même avoir quelques raisons d'espérer tant le contexte économique actuel, marqué par la diminution significative des recettes budgétaires de l'État, contraint les pouvoirs publics à accroître et optimiser ses recettes hors pétrole. Ce, d'autant plus que, selon certaines indications, au cours de cette année, notre croissance économique devrait être portée par le secteur hors pétrole à hauteur de 4,1%. Dans cette optique, le chef du gouvernement a été clair : "l'Agence de régulation des marchés publics, la Cour des comptes et la Commission de la lutte contre l'enrichissement illicite seront à l'œuvre dans la lutte contre la corruption". De manière concrète, comment cela pourrait-il se traduire ? Difficile de l'ima-

giner. Doit-on s'attendre, plus que par le passé, à une intensification des missions d'investigation et de contrôle de ces différents organismes ? Lesquels, selon certains observateurs, devraient être évalués de manière à cerner leurs performances dans la lutte contre la corruption. D'autant plus que, selon eux, on a toutes les peines du monde à voir une certaine lisibilité dans leurs différentes initiatives. C'est sans doute un des pans sur lesquels le gouvernement Issoze Ngondet devrait se pencher en associant, autant que possible, au regard des prescriptions légales en la matière, les médias de sorte que l'opinion publique nationale soit moins dubitative sur la volonté réelle des gouvernants à combattre la corruption. Car, malheureusement, nom-



Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, déterminé à lutter contre la corruption.

breux de nos compatriotes ont véritablement le sentiment que rien n'est fait. Sauf, ont-ils l'impression, lorsque l'on veut régler des comptes à des adversaires politiques. Ce qui est loin d'être efficace. A cet égard, le Premier ministre entend être exemplaire à tout point de vue.

On peut lui accorder le bénéfice du doute. "Je veux juste que lorsque sonnera l'heure de mettre fin à mes fonctions, l'on puisse dire que l'action de ce gouvernement aura été éthiquement exemplaire dans sa pratique", avait-il déclaré devant la Représentation nationale.